

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 18.10.2001

revue le : 18.10.2001

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit Tempo Liquid**

- **Fournisseur/Producteur:**

LANG DENTAL MFG. CO., INC.
175 MESSNER DRIVE
WHEELING, IL 60090
U.S.A.

Tel.: +1-847-215-6622

Fax: +1-847-215-6678

- **Service chargé des renseignements :** Product Information - Tel.: +1-847-215-6622

- **Renseignements en cas d'urgence :**

Centre anti-Poisons

Service d'information toxicologique

Tel.: +33-472116911

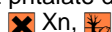
2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**

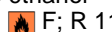
- **Description :** Phtalate et alcool dénaturé

- **Composants contribuant aux dangers:**

84-74-2 phtalate de dibutyle < 85%

 Xn, N; R 62-63-50/53

64-17-5 éthanol < 25%

 F; R 11

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R 11 Facilement inflammable.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Indications générales :**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :**

Laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 18.10.2001

revue le : 18.10.2001

Nom du produit Tempo Liquid

(suite de la page 1)

Ne pas faire vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).
Assurer une aération suffisante.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Indications complémentaires :** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumeur.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Eviter le dégagement d'aérosols.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation.
Eviter l'inhalation des vapeurs.
Eviter contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
Veuillez respecter les consignes locales relatives au stockage de liquides inflammables.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 18.10.2001

revue le : 18.10.2001

Nom du produit Tempo Liquid

(suite de la page 2)

- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Veuillez respecter les consignes locales relatives au stockage de liquides inflammables en cas d'associations.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- **Classe de stockage :** 3A Substances liquides inflammables
- **Classe VbF :** A I

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
 - 84-74-2 phtalate de dibutyle**
VME 5 mg/m³
 - 64-17-5 éthanol**
VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ml/m³
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ml/m³
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau
Avant le début du travail, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
A titre provisoire, filtre :
Filtre AX.
- **Protection des mains :** Gants étanches
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Forme :** liquide
- **Couleur :** transparent
jaune clair
- **Odeur :** agréable
- **Modification d'état**
 - **Point de fusion :** non déterminé
 - **Point d'ébullition :** 78°C
- **Point d'éclair :** 14°C
- **Température d'inflammation :** 390°C
- **Auto-imflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Limites d'explosion :**
 - **inférieure :** 0,1 Vol %
 - **supérieure :** 15,0 Vol %
- **Pression de vapeur à 20°C:** 59 hPa
- **Densité à 20°C:** 0,981 g/cm³

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 18.10.2001

revue le : 18.10.2001

Nom du produit Tempo Liquid

(suite de la page 3)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Substances à éviter :**
Produits oxydants
Chlorures
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
84-74-2 phtalate de dibutyle
Oral LD50 8000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 20000 mg/kg (rabbit)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Peut entraîner de légères irritations de la peau.
- **des yeux :** Irritation des yeux possible
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Outre des irritations locales, apparaît essentiellement un effet narcotisant lors de l'inhalation de fortes concentrations, avec risque d'une paralysie respiratoire centrale.
nocif

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
84-74-2 phtalate de dibutyle
EC50/48h 3 mg/L (dm)
LC50/96h 0,85 mg/L (lm)
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (Vw/vwS) du 17/05/1999
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Élimination conforme aux règlements de l'administration régionale.
- **Catalogue européen des déchets**
07 07 99 déchets non spécifiés ailleurs
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 18.10.2001

revue le : 18.10.2001

Nom du produit Tempo Liquid

(suite de la page 4)

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 Matières liquides inflammables.
- **Chiffre/lettre :** 3b
- **Indice Kemler :** 33
- **No ONU** 1993
- **Désignation du produit :** Liquide inflammable, n.s.a., ethanol (Alcool éthylique)

- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 3.2
- **No ONU :** 1993
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** 3-07
- **MFAG :** 310
- **Polluant marin :** Oui
- **Désignation technique exacte :** Flammable liquid, n.o.s., ethanol (Ethyl alcohol), di-n-butyl phthalate

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1993
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation technique exacte :** Flammable liquid, n.o.s., ethanol (Ethyl alcohol)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xn Nocif
F Facilement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
phtalate de dibutyle
éthanol
- **Phrases R :**
62 Risque possible d'altération de la fertilité.
63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
11 Facilement inflammable.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S :**
7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : A I**

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 18.10.2001

revue le : 18.10.2001

Nom du produit Tempo Liquid

(suite de la page 5)

- **Directives techniques air :**
- **Classe Part en %**
 - II 75,0
 - III 25,0
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim
- Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246
- **Contact :** Angelika Torges

F